

Maison des JEUNES
MIRAMONT DE GUYENNE

Du 21 au 25 Juillet 2025

« Rénovation au stade intercommunal »
du Lac du Saut du Loup

Travaux de ponçage et peinture

Horaires de 8h30 à 12h

8 places ouvertes pour les 12-17 ans

Renseignements et inscription
Responsable : Stéphane LEGRAND
Avenue du 8 mai 1945
47800 Miramont de Guyenne
Tel : 07 81 75 79 51
Mail : mdj.miramont@free.fr

Chantier en partenariat avec l'AS Miramont Lavergne Football

ASML 19 70 MIRAMONT-LAVERGNE

Amicale Laïque Miramont de Guyenne
Allocations Familiales Caf du Lot-et-Garonne
msa santé famille retraite services
Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports
Communauté de communes du pays de Lauzun
Miramont-de-Guyenne
Promeneurs du Net

CONTRAT D'ENGAGEMENT CHANTIER JEUNES

Mr/Mme …….. Représentant légal de: ……

Adresse : …….. Date de naissance du jeune : ……..

Téléphone du représentant légal : …… Téléphone du jeune : ……

Dans le cadre du Chantier Jeunes : « *Rénovation au stade intercommunal* » organisé par la Maison des Jeunes de l'Amicale Laïque de Miramont de Guyenne en partenariat avec l'AS Miramont Lavergne Football du 21 au 25 Juillet 2025 de 8h30 à 12h

Tranche d'âge : 12-17 ans

Il est convenu ce qui suit :

Le jeune …….. s'engage :

- à être présent sur l'intégralité des jours et heures programmés et à participer aux tâches et activités proposées.

- à se présenter avec une tenue vestimentaire compatible avec l'activité envisagée, **il s'agit principalement de travaux de ponçage et peinture de la main-courante et des poteaux de but. Le/La jeune peut venir avec de vieux vêtements et se changer après le chantier.**

- à respecter les autres jeunes et les adultes et plus largement les règles élémentaires de vie en collectivité et les consignes de sécurité.

- à participer au temps de clôture ludique et convivial prévu le dernier jour de 12h à 14h (partie intégrante du chantier).

Informations pratiques :

La participation au chantier jeune est gratuite.

Cependant, **l'inscription à la Maison des Jeunes est obligatoire** (**cotisation annuelle de 10 €**).

Possibilité de prendre le repas du midi au club house de l'ASML (uniquement sur réservation 24h à l'avance auprès de la MDJ)

Une bourse de 75 euros sera attribuée à chaque jeune à la suite de son implication **durant les 5 matinées**

Pour clôturer le chantier, le Vendredi 25 Juillet 2025, un repas sera proposé aux jeunes, à leur familles ainsi qu'aux intervenants ou bénévoles de l'ASML ayant contribué à la réussite du chantier. Un bilan collectif sera réalisé à l'issue du repas.

Modalités d'utilisation de la bourse :

La bourse peut être utilisée lors de sorties ou séjours organisés par la Maison des Jeunes.

Attention ! Les bourses acquises en 2025 seront valables jusqu'au 30 juin 2026, si la bourse n'est pas utilisée à cette date, elle sera perdue.

Tout manquement aux engagements ci-dessus entraînera une mise au point avec le (ou les) responsables du chantier et pourra avoir pour conséquences :

-une mise en garde avec information au représentant légal,

-une sanction avec perte de tout ou partie de l'indemnisation,

-une sanction avec exclusion temporaire ou définitive.

Dans le cas d'une indisponibilité exceptionnelle, le jeune et sa famille s'engagent à avertir le plus tôt possible la responsable du chantier

Stéphane au 07 81 75 79 51

Contrat établi le……., Lu et approuvé par les différentes parties,

Signatures

Le jeune | Les représentants légaux | La Maison des Jeunes | Le président de l'ASML